

Glaziked avant la mode ?

Les documents d'archives peuvent être fort utiles pour connaître l'habillement de nos ancêtres, pour cela on peut avoir recours aux inventaires après décès mais aussi aux procès-verbaux de justice. Si l'inventaire révèle le contenu de l'armoire ou de la garde-robe de la décédée ainsi que la valeur des différentes pièces de l'habillement, les procès-verbaux de justice ont l'avantage de décrire « les guises » ou particularités vestimentaires du moment. Au travers d'exemples voyons qu'elle était la mode à POULDERGAT au cours de la période révolutionnaire.

Inventaires après décès.

Le 20 floréal An XII (10/05/1804) après le décès de François LESOUALCH époux de Gabrielle LE BESCOND avait lieu à Keroursec l'estimation des biens meubles et immeubles et autres effets mobiliers par Nicolas RENEVOT de Kersunou expert assermenté. A la fin de l'inventaire sont estimés les hardes du défunt : 8 pourpoints dont 3 bleus et 2 bruns, 1 pourpoint sans manche, 2 autres blancs, 1 de toile ; 4 gilets dont 1 rouge valant 4 F 50 et 3 blancs, des culottes brunes dont 1 de toile et fil, 4 culottes de toiles ; 1 paire de guêtres brunes et 1 paire de toile ; 1 paire de bas de laine blanche, 2 paires de fil et laine, 1 paire blanche ; 1 capuchon, 7 chemises valant 12 F et 1 chapeau de 2 F. Total de l'estimation des hardes : 56 F 25c.

Douze jours après le décès de Gabrielle HORELLOU veuve POGUENNEC avait lieu au moulin de Kervern, soit le 20/09/1810 l'inventaire de ses biens. Ses hardes comprenaient : 2 capes noires valant 30 F, 1 jupe et 1 justin d'étoffe brune 16 F, 3 chemises 3 F, 17 grandes coiffes 9 F, 1 tablier de pluie 6 F, 1 tablier de couleur « gorge de pigeon » 8 F, 1 autre usé 7 F, 1 juste au corps d'étoffe mordorée 8 F, autre juste au corps d'étamine noir 7 F, 1 jupe couleur lit de vin 8 F, 9 coiffes tant bonnes que mauvaises 6 F. Total des hardes : 108 F.



Homme de PLOARE vers 1850

Procès-verbaux de justice.

Le vote en juillet 1790 de la Constitution Civile du Clergé allait déclencher de nombreux troubles dans la paroisse de POULDERGAT, le clergé local refusant de prêter le serment à la Constitution. La tension devint extrême lors de l'installation du Sieur Yves Mathurin OLLIVIER prêtre constitutionnel nommé en remplacement du recteur Yves GUENNO insermenté. La municipalité dans son ensemble à l'exception de Gabriel

BESCOND de Botcarn, resta fidèle à son ancien recteur et multiplia les obstacles envers le nouveau venu. Devant l'attitude hostile de la municipalité ; ses membres furent convoqués au tribunal du district siégeant à PONT-CROIX, il en résultat la dissolution du conseil municipal.

Le 30/06/1791 eut lieu à PONT-CROIX la comparution des officiers municipaux de POULDERGAT à l'exception de BESCOND ; entendre la lecture des pièces d'accusation. Voici leur descriptif lors de cette comparution.

FRIAND Jean, maire de la commune âgé de 48 ans, demeurant à Listrivic Bras, taille 5 pieds 2 pouces (1m 69), nez long, sourcils et cheveux châtaigne ; il est vêtu d'un pourpoint bleu, d'un gilet blanc et d'une culotte de toile.

KERVAREC Hervé, procureur de la commune âgé de 43 ans, demeurant à Listrivic Bras, taille médiocre, gros nez, cheveux fris ; il est vêtu d'un pourpoint bleu, d'un gilet brun et d'une culotte de berlinge.

RENÈVOT Nicolas, officier municipal âgé de 39 ans, demeurant à Kersunou ; taille 5 pieds 2 pouces, nez aquilin, sourcils et cheveux châtaigne ; il est vêtu d'un pourpoint bleu, d'une culotte de berlinge, chapeau noir à la main.

LUCAS René, officier municipal âgé de 57 ans, demeurant à Kerourien, taille 5 pieds, gros nez, barbu, cheveux et sourcils gris, porte un pourpoint bleu, un gilet blanc, et une culotte de toile.

LE CASTREC Thépault, officier municipal âgé de 52 ans, demeurant à Trézent, taille 5 pieds 3 pouces, nez aquilin, sourcils et cheveux noirs, ; vêtu d'un pourpoint bleu, d'un gilet brun, et d'une culotte de toile.

TYMEN Louis officier municipal âgé de 45 ans, demeurant à Kermeur ; taille moyenne, gros nez relevé, sourcils et cheveux noirs, habillé d'un pourpoint bleu, d'un gilet bleu et d'une culotte de toile.

Le premier juillet jour des interrogatoires, tous portent le même habillement, mais cette fois tous ont un chapeau noir à la main.

Le recteur René Hervé GUENNO âgé de 53 ans est lui aussi convoqué le 7 juillet pour l'audition des pièces et à l'interrogatoire du lendemain. Il se présente ainsi : taille moyenne, nez long, cheveux blancs, vêtu d'une soutane de drap noir. N'attendant pas les conclusions du tribunal à son sujet, il s'embarquera à QUIMPER pour l'Espagne avec l'un de ses vicaires.

En résumé, tous portent le pourpoint bleu, la couleur du gilet pouvant être brun, blanc ou bleu. Une certaine aisance se reconnaît avec le port de culotte de berlinge par rapport à celle de toile. Ainsi la mode glazik « petit bleu » pourrait être antérieure à la période qui suivit le premier Empire où comme le veut la tradition, des stocks de drap bleus acquis par les revendeurs aux magasins militaires de BREST, furent vendus sur les marchés de QUIMPER.

Louis TYMEN de Kermeur, portant fièrement son « *pourpoint bleuf, gilet bleuf, culotte de toile et son chapeau noir* » peut être qualifié de véritable glaziked.

Dr KERVAREC A.